



MAIRIE DE MAIZILLY
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 FEVRIER 2019

Le vingt deux février deux mil dix-neuf à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de MAIZILLY s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. PALLUET Joël, Maire.

PRESENTS : M PALLUET Joël, M GILLET Georges, M BENATRE Guy, MME LEBEAU Colette

Absents excusés ayant donné procuration : M GAUDARD Pierre (procuration à MME LEBEAU Colette), M DUHEZ Didier (procuration à M GILLET Georges), MME LAJUGIE Diana (procuration à M BENATRE Guy)

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : M BUHAGIAR Thierry, M CHIZELLE Pierre,

Secrétaire de séance : M GILLET Georges

Après lecture du compte-rendu et approbation de la réunion précédente, les décisions suivantes ont été prises :

Délégations du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu des décisions.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 25 avril 2014, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale, et par délibération du 14 septembre 2018, l'assemblée délibérante a délégué au Maire, la signature des marchés concernant la rénovation et l'extension de la salle des fêtes de Maizilly.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal la décision qu'il a prise en vertu de ces délégations depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Maizilly prend note des décisions suivantes :

Décision 2019-01 du 28 janvier 2019 : concernant la signature du lot 3 – Etanchéité à l'entreprise SUPER pour un montant de 7 419 € HT.

Décision 2019-02 du 28 janvier 2019 : concernant la signature du lot 4 – Menuiserie Aluminium - serrurerie à l'entreprise B'ALU SARL pour un montant de 53 450 € HT.

Décision 2019-03 du 28 janvier 2019 : concernant la signature du lot 10 – Electricité Courants forts et courants faibles à l'entreprise ROANNE ELECTRIQUE pour un montant de 60 000 € HT.

Subvention à l'Association COMITE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention est attribuée pour l'organisation d'un concert dans l'église de Maizilly. Cette subvention est à hauteur de la différence entre les recettes et les dépenses. Pour l'année 2017, cette différence était de 43 €. Pour le concert 2018, cette différence est de 1330.41 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Maizilly, à l'unanimité accepte d'attribuer la somme d'un montant de 1373.41 € à l'Association du Comité des Fêtes de Maizilly.

**Travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la salle des fêtes de Maizilly –
Choix du cuisiniste - Autorisation au Maire à signer le marché.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour le changement de la cuisine dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la salle des fêtes de Maizilly.

Trois entreprises ont remis des propositions.

Au vu des propositions remises par les entreprises et après analyse, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise NEW BABE pour un montant de 20 335,86 € HT.

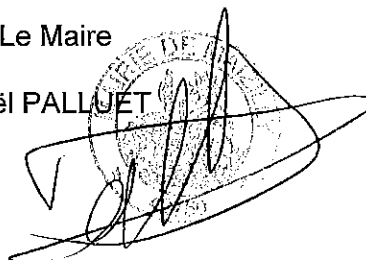
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Maizilly, à l'unanimité approuve le choix de l'entreprise NEW BABE pour un montant de 20 335.86 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Certifié conforme.

A Maizilly, le 22 février 2019

Le Maire

Joël PALLUET

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MAIZILLY' and '2019' around the perimeter. The signature is a cursive, stylized script.